

le 17 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 DAC 1407 Subvention (15.000 euros) à l'association Studio des Variétés (11e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 décembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Studio des Variétés ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée à l'association Studio des Variétés, 20, Passage Thiere 75011 Paris, au titre de ses actions de formation et d'accompagnement d'artistes parisiens de musique actuelle en 2014. 2014_03128 n°simpa 35421.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 15.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014, chapitre 65, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004 :Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.